



Législature 2015-2020 Délibération D-1441 Séance du 10 avril 2018

## CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 120'000 DESTINÉ À L'EXÉCUTION DE LA PREMIÈRE PHASE DE RÉALISATION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SUR LE SITE DU CENTRE COMMUNAL

## Considérant,

- la volonté maintes fois exprimée, depuis 1995, de construire une nouvelle école,
- les prévisions scolaires, à la hausse, et les nombreux projets de construction de logements sur la commune,
- la détermination d'améliorer les conditions d'accueil et de satisfaire aux exigences du Département de l'instruction publique en termes de locaux,
- l'opportunité de réaliser cette construction proche du Centre communal, sur la parcelle 13'852 de la commune de Bardonnex,
- le déplacement des élèves rendu possible par cette construction, permettant ainsi de libérer le site historique de Compesières de nombreux bâtiments provisoires et de le réhabiliter,
- les déclassements prévus aux abords du Centre communal,
- les synergies entre ce nouveau groupe scolaire et le Centre communal,
- l'opportunité de maintenir une cohésion communale avec un seul lieu d'accueil pour les classes primaires,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

## DÉCIDE

## À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

- 1. De procéder à l'exécution de la première phase de réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le site du Centre communal.
- 2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 120'000 destiné à ces travaux.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2019 à 2048.
- 5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt afin de permettre l'exécution de ces travaux.
- 6. L'attribution au fonds de décoration devra être enregistrée, lors du bouclement des comptes, selon les dispositions comptables applicables.

Bardonnex, le 17 avril 2018